

COMMUNE DE RENNAZ

MUNICIPALITÉ



AU CONSEIL GENERAL

PRÉAVIS No 18 / 2021-2026

**Crédit d'étude pour la réalisation d'une
déchetterie et d'un bâtiment pour le
service de voirie**

Table des matières

1. Preamble	3
2. Local de voirie.....	3
3. Déchetterie.....	4
4. Estimation des coûts.....	4
5. Conclusions	5

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En 2021, la Municipalité a décidé de faire figurer le projet de local de voirie et de la déchetterie dans le plan d'investissement de la législature 2021-2026.

En 2014 déjà, lors de la démolition de la Step située à côté de la caserne du SDIS, les Autorités avaient imaginé implanter un nouveau bâtiment pour la voirie à cet endroit, la parcelle étant idéalement placée entre le village et la zone artisanale, au centre de l'activité des employés.

Par ailleurs, ce terrain situé au lieu-dit Pré-de-la-Croix est déjà colloqué en zone d'intérêt public, ce qui permet ce type de construction. En effet, cette zone est destinée à l'implantation d'infrastructures publiques et parapublique techniques.



Parcelle 404, lieu-dit Pré-de-la-Croix

2. Local de voirie

La Municipalité avait pris conscience il y a déjà plusieurs années, que les locaux existants ne correspondaient plus aux besoins du service de voirie. En effet, l'accroissement des tâches est notamment due à la zone d'activités de la Jonnaire d'une part, et à l'ouverture de l'Hôpital Riviera-Chablais et d'Espace Santé Rennaz d'autre part. Toutes les conséquences liées à ces nouvelles infrastructures pour notre Commune a nécessité l'engagement d'un 2^{ème} employé.

L'augmentation de l'équipement de travail et du parc des machines et bientôt l'acquisition d'un poste informatique pour la voirie, lequel est aujourd'hui indispensable pour une meilleure gestion, nécessitent également plus de place. Les employés interviennent dans de nombreux domaines, tels que la maçonnerie, la menuiserie, la peinture, sans compter les travaux liés aux espaces verts et à l'entretien du village. Ces diverses tâches nécessitent un outillage important. Leur polyvalence est un avantage, puisqu'elle évite l'intervention d'entreprises externes.

Actuellement, le matériel est dispersé dans divers lieux, dont le local de voirie qui servait autrefois aux pompiers, au coulage du lait ou à la protection civile et des containers installés au Pré-de-la-Croix pour du stockage. En outre, l'emplacement actuel du local de voirie n'est pas idéal compte tenu de la présence des enfants sur le chemin de l'école, du bus scolaire et de la circulation demandant une attention accrue.

3. Déchetterie

La Municipalité vous propose d'inclure dans l'étude précitée, la réalisation d'une déchetterie qui serait ouverte quelques heures chaque semaine.

Actuellement, l'Ecopoint situé au chemin du Levant mis à disposition des habitants, n'est pas pleinement satisfaisant, ni le ramassage des objets encombrants, organisé quatre demi-journées par année.

Les surfaces et les volumes nécessaires à cette réalisation, ainsi que les besoins pour une déchetterie efficiente ont été identifiés avec le concours des employés de voirie.

Pour une étude complète de ce projet, nous souhaitons associer la création d'une déchetterie à la réalisation d'un local de voirie au Pré-de-la-Croix.

4. Estimation des coûts

Avant-projet

Avant-projet et estimation des coûts	CHF	13'000.00
--------------------------------------	-----	-----------

Projet de l'ouvrage

Projet de l'ouvrage	CHF	35'660.00
---------------------	-----	-----------

Procédure de demande d'autorisation	CHF	5'500.00
-------------------------------------	-----	----------

Projet déchetterie

Étude	CHF	5'000.00
-------	-----	----------

Sous-total	CHF	<u>59'160.00</u>
-------------------	------------	-------------------------

Divers et imprévus (5%)	CHF	2'958.00
-------------------------	-----	----------

Total TTC arrondi	CHF	62'200.00
--------------------------	------------	------------------

5. Conclusions

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal no 18 /2016-2021 ;
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

1. **d'accorder un crédit d'étude pour la réalisation d'une déchetterie et d'un bâtiment pour le service de voirie pour un montant de CHF 62'200.00 ;**
2. **de financer cette dépense par la trésorerie courante ;**
3. **d'amortir cet investissement par un prélèvement de CHF 62'200.00 sur le compte au bilan 9282.00 « Etudes et investissements futurs ».**

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 8 mai 2023

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :


Muriel Ferrara

La Secrétaire :


Carole Guérin

